
Arrondissement de Pontarlier**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**
-----**Séance du 5 mai 2023**

Nombre de Membres	
En exercice :	23
Présent au Conseil :	19
Ayant pris part au vote :	23

*L'an deux mille vingt-trois et le cinq mai à vingt heures.**Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.*

Date de la convocation	28/04/2023
Date d'affichage	12/05/2023

*Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai.**Procuration : Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Aline Louvrier à Marie Destaing, Léonie Schneiter à Christophe Michel, Thierry Vuittenez à François Garcia.**Secrétaire de séance : Marie Destaing*
-----*Le Maire déclare la séance ouverte.**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.***Délibération n° 2023-05-034****OBJET : Travaux de mise en séparatif des réseaux de la rue de la Gare et de la rue de la Nue, Financement et plan de financement.**

Le Maire explique que les réseaux de la commune doivent faire l'objet en partie d'une rénovation et/ou mise aux normes. Les rues de la Gare et de la Nue sont identifiées dans le Schéma Directeur en priorité. La commune souhaitant rapidement faire les travaux de mise en séparatif dans ces secteurs, le Maire indique qu'un maître d'œuvre doit être retenu.

Le Maire informe que suite à l'étude des offres, il ressort que l'entreprise BEJ est retenue avec un tarif H.T décomposé comme tel :

TRAVAUX	MONTANT H.T
Mise en séparatif incluant enquêtes de branchement	5 460.00 €
Travaux AEP	3 630.00 €
Voirie	7 410.00 €
TOTAL	16 500.00 €

Auquel il convient d'ajouter le devis du levé topographique d'un montant de **2 598.00 € H.T**

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le




ID : 025-200068401-20230505-2023_05_034-DE

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorisent le Maire à signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec la société BEJ pour un coût global de 16 500 € pour réaliser les travaux avec une tranche ferme pour le séparatif, une tranche optionnelle 1 pour la réfection du réseau d'eau et une tranche optionnelle 2 pour la réfection totale de la voirie ;
- Autorisent le Maire à signer le devis concernant le levé topographique relatif à la mise en séparatif pour 2 598 € ;
- Autorisent le Maire à déposer des dossiers de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Département et à établir un plan de financement avec les financeurs ;
- S'engagent à respecter la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement ou le cas échéant sa déclinaison régionale ;
- Autorisent le Maire à signer tous documents nécessaires dans ce cadre.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 11/05/2023
Reçu en préfecture le 11/05/2023
Publié le 
ID : 025-200068401-20230505-2023_05_034-DE

